

WHA9.34 Politique future en matière d'appui financier au Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales (CIOMS)

La Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général et les recommandations du Conseil exécutif sur les relations futures avec le CIOMS ; et

Rappelant les principes établis dans la résolution WHA2.5,

1. DÉCIDE que l'Organisation mondiale de la Santé doit continuer à prêter appui au CIOMS pour les activités qu'elle aura agréées, et ce dans les limites du crédit qui pourra être inscrit au budget approuvé chaque année par l'Assemblée de la Santé ; et
2. PRIE le Directeur général de poursuivre ses négociations avec le Directeur général de l'UNESCO et avec le CIOMS en vue de mettre au point les méthodes les plus efficaces de collaboration avec le CIOMS.